



Vendredi 12 octobre 2018 à 21h00

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE N° 5 – 2018

° ° 0 ° °

Affiché le 23 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 7

Etaient présents :

Mrs COTTAVE-CLAUDET, ESTRADÉ, FONTA, LABEUR, LECERF, MARETTE, PUJOL, ROUQUET et ZAMBONI(*)

Mmes BARRAL, CHAMPEAUX, DESAINT, KEROUEDAN, LIPPENS, PONS, RAYNIER, TEYSSIER et ZANIN.

Ont donné pouvoirs :

Mme BERBON à Mme DESAINT

M. BLANC-GALERA à Mme LIPPENS

M. BOUSQUET à M. PUJOL

M. CUJIVES à M. FONTA

Mme EYCHENNE à Mme ZANIN

Mme MAHEU à M. LABEUR

M. MULLER à M. COTTAVE-CLAUDET

Absents excusés :

Mme GUILLEMAT et M. PORTES

(*) Présent à partir du point n° 2018 5 5

Secrétaire de séance : Mme Isabelle RAYNIER



Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées.

Délibérations prises lors de la séance	Objet	Rapporteur
2018 5 1	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2018	Louis MARETTE
2018 5 2	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : CONTRAT BOURGS-CENTRE OCCITANIE : Groupement de commandes	Louis MARETTE
2018 5 3	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIÈGE (SPEHA) : Présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS)	Louis MARETTE
2018 5 4	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARIÈGE (SDE 09) : Programme FACE Tranche S : sécurisation FS lié extension BT lotissements BRAS/DEJEAN/FERRE s/P1 HLM	Jacques PUJOL
2018 5 5	VOLET INTERCOMMUNALITÉ : ASSOCIATION POUR LA RÉALISATION DU CONTRAT LOCAL D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE (ARCLIE) : Renouvellement de la convention	Jacques PUJOL
2018 5 6	VOLET URBANISME : PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : approbation de la 6 ^{ème} modification	Louis MARETTE
2018 5 7	VOLET URBANISME : ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES HORS NORME DU 16 JUILLET 2018 : demande de financement au titre de la dotation de solidarité intempéries	Louis MARETTE
2018 5 8	VOLET URBANISME : GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE : signature d'un avenant à la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur	Jacques PUJOL
2018 5 9	VOLET URBANISME : VENTE DE BOIS EN PROVENANCE DES EUCALYPTUS SITUÉS AU LIEU-DIT « PIC »	Jacques PUJOL
2018 5 10	VOLET CULTUREL : BIBLIOPÔLE : Gratuité de la bibliothèque municipale	Jeanne DESAINT
2018 5 11	VOLET CULTUREL : MUSÉE DE L'HÔTEL D'ARDOUIN : Convention de mise en œuvre d'un programme évènementiel pour l'année 2018	Jeanne DESAINT
2018 5 12	VOLET FINANCIER : ACTUALISATION DES FINANCEMENTS : DM n°6	Jacques PUJOL
2018 5 13	VOLET FINANCIER : REVERSEMENT DE DROITS DE PLACE ET DE SUBVENTION : DM n°7	Jacques PUJOL
2018 5 14	DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : Compte rendu des décisions prises	Louis MARETTE

Louis MARETTE, Maire et président de cette séance procède à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum étant atteint, il propose de désigner Mme Isabelle RAYNIER, Conseillère Municipale, comme secrétaire et donne lecture de l'ordre du jour.

**N°2018 5 1 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 29 JUIN 2018**

En vertu de l'article 28 du règlement intérieur du conseil municipal de la commune, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès verbal de la séance du 29 juin 2018 a été adopté à l'unanimité après avoir accepté d'apporter les modifications demandées par Mme BARRAL.

**N°2018 5 2 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : CONTRAT BOURGS-CENTRE OCCITANIE :
Groupement de commandes**

Par l'intermédiaire de la CCPAP, les communes de Mazères et de Saverdun ont candidaté fin 2017 à la politique régionale « Bourgs-centre » (au même titre que Pamiers, Saint-Jean du Falga et La Tour du Crieu) en vue de contractualiser avec la région Occitanie sur un programme pluriannuel d'actions destinées à renforcer l'attractivité des centres-bourgs.

Les différents partenaires institutionnels conviennent de la nécessité de recourir à un bureau d'études, chargé de dresser une feuille de route adaptée aux spécificités de chaque territoire. Pour ce faire, les communes de Mazères et Saverdun ont convenu de se grouper pour la réalisation de l'étude en vue de l'élaboration de leur projet de développement et de valorisation. Ainsi conformément à l'article 28 de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le conseil **à l'unanimité**, s'est prononcé sur les modalités de cette coopération et a approuvé la signature du projet de convention de groupement de commandes.

**N°2018 5 3 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIÈGE (SPEHA) :
Présentation du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS)**

L'assemblée a acté **à l'unanimité** la présentation du rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2017 établi par le Service Public de l'Eau Hers Ariège (SPEHA) et approuvé en comité syndical le 28 juin 2018.

**N°2018 5 4 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE
L'ARIÈGE (SDE 09) : Programme FACE Tranche S : sécurisation FS lié extension BT lotissements
BRAS/DEJEAN/FERRE s/P1 HLM**

Les travaux de sécurisation Faible Section Lié à l'extension Basse Tension pour l'aménagement du lotissement Bras/Dejean/Ferré s/P1 HLM sont estimés à 5 000 € par le SDE09.

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège propose leur inscription dans le cadre du programme FACE. Ces travaux seront financés à 100% par le SDE09.

Le conseil municipal a accepté **à l'unanimité** cette inscription et son financement à 100 % par le SDE09.

**N°2018 5 5 : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : ASSOCIATION POUR LA RÉALISATION DU CONTRAT
LOCAL D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE (ARCLIE) : Renouvellement de la convention**

Une convention de fonctionnement avec l'ARCLIE définit les rapports avec la commune dans la gestion du suivi des bénéficiaires de minimas sociaux et allocations diverses pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Celle-ci étant arrivée à expiration, le conseil **à l'unanimité** a approuvé la signature d'une nouvelle convention aux mêmes conditions.

**N°2018 5 6 : VOLET URBANISME : PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
Approbation de la 6^{ème} modification**

Vu la délibération du conseil municipal prescrivant la 6^{ème} modification du plan local d'urbanisme de Mazères en date du 18/12/2017 ;

Vu l'arrêté municipal n° 18/101 en date du 29/06/2018 prescrivant l'enquête publique de la 6^{ème} modification du plan local d'urbanisme de Mazères ;

Entendu les conclusions favorables du commissaire-enquêteur en date du 21/09/2018, **Considérant** que les résultats de ladite enquête justifient le retrait du STECAL dans le dossier finalisé de la 6^{ème} modification du plan local d'urbanisme, celui-ci étant examiné dans la cadre de la révision en cours du PLU ;

Le conseil municipal a approuvé **à l'unanimité** la 6^{ème} modification du plan local d'urbanisme.

N°2018 5 7 : VOLET URBANISME : ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES HORS NORME DU 16 JUILLET 2018 : Demande de financement au titre de la dotation de solidarité intempéries

Le 16 juillet dernier, des intempéries exceptionnelles ont frappé le territoire de la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées dont la ville de Mazères avec des cumuls d'eau dépassant 100 mm sur une heure.

Pour information, la crue centennale pris en compte dans le cadre du schéma d'assainissement pluvial est de 77 mm sur une heure.

Les pluies torrentielles ont provoqué des coulées de boues et des glissements de terrain, qui ajoutés aux forts cumuls d'eau, ont partiellement détruit des voiries, affectant les accotements et fossés, souvent comblés, le revêtement des voies arraché, les rives comme les couches de fondations des chaussés emportés.

La commune a donc sollicité la reconnaissance de catastrophe naturelle dès le 17 juillet 2018 pour laquelle nous restons toujours dans l'attente d'une décision ministérielle.

13 bâtiments communaux ont subi des dégâts dont les travaux, indemnisés à près de 90% par notre assureur ont été réalisés courant août, et 184 propriétaires/occupants sinistrés ont été recensés sur notre commune.

Les voiries ne constituant pas des biens assurables au titre des polices de dommages aux biens, L'Etat peut, dans des situations exceptionnelles, mettre en œuvre le dispositif prévu à l'article L.1613-6 du CGCT, qui instaure une « dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques ».

En l'espèce, la Préfecture de l'Ariège a informé les collectivités que l'ampleur des dégâts consécutifs aux intempéries du 16 juillet 2018 avait motivé la mise en œuvre de ce dispositif.

Au regard des critères relatifs à cette dotation, la commune a recensé sur son territoire les voies pouvant bénéficier de ces dispositions et a évalué le montant de leur remise en état.

Cette liste s'établit comme suit :

Dénominations	Montants devis	
	HT €	TTC €
Chemin de l'usine	12 695	15 234
Sortie aqueduc RD11 chemin d'accès	15 000	18 000
Chemin Camping	3 937	4 724
Chemin Aillères	15 631	18 757
Chemin du Périé	14 925	17 910
Chemin piétonnier et berge RD Hers	340 000	408 000
TOTAL TRAVAUX	402 188 €	482 625 €

L'assemblée à l'unanimité a approuvé le programme de travaux d'urgence consécutifs aux intempéries du 16 juillet 2018, et a autorisé la demande l'aide de l'Etat au titre de la dotation de solidarité selon le plan de financement suivant :

Montant total des travaux à charge Mairie de Mazères371 632 €

Participation fond de solidarité 30% 111 490 €

Commune de Mazères 70 %260 142 €

Total :371 632 €

La communauté de communes a fait la même démarche pour les chemins d'Allières et du Périé qui sont de sa compétence.

Le maire a précisé que ces travaux, sans aucune garantie de financement, viennent d'être autorisés par arrêtés préfectoraux du 3 octobre dernier, délivrés à la CCPAP et à la ville de Mazères et devraient être engagés avant la fin de l'année 2018 en fonction des disponibilités des entreprises adjudicataires.

N°2018 5 8 : VOLET URBANISME : GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE : signature d'un avenant à la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, a autorisé la signature d'un avenant, actualisant la liste des points de télérelevés des compteurs de Gaz.

N°2018 5 9 : VOLET URBANISME :
VENTE DE BOIS EN PROVENANCE DES EUCALYPTUS SITUÉS AU LIEU-DIT « PIC »

La commune est propriétaire d'une plantation d'eucalyptus au lieu-dit « Pic » d'une superficie de 6 ha 50 (parcelles YH 36 et YI 30), et avait par décision n° 2018/026 du 30 mai 2018, accepté l'évacuation et la vente du bois coupé par la Sté d'Exploitation des Bois du Sud-Ouest (SEBSO) afin de sécuriser les lignes électriques ;

La forte pluviométrie et les coups de vent successifs de la fin de l'hiver et du printemps 2018, ont générés d'importants dégâts affectant l'ensemble de la plantation.

L'assemblée a accepté **à l'unanimité**, la proposition de la SEBSO, motivée par la maturité de la plantation, de procéder à son abattage et à son évacuation au prix de 19,18 € la tonne.

N°2018 5 10 : VOLET CULTUREL : BIBLIOPÔLE : Gratuité de la bibliothèque municipale

Vu la délibération n°2018 3 2 du 23 mai 2018, relative au fonctionnement de la médiathèque entre la CCPAP et la commune de Mazères ;

Vu la délibération n°2018 3 3 du 23 mai 2018, autorisant la circulation des lecteurs et des documents entre les médiathèques du territoire ;

Afin de permettre d'étendre les modalités de la carte unique sur le territoire, celle-ci permettant aux lecteurs d'emprunter et de rendre les livres dans n'importe quelle bibliothèque du territoire, l'assemblée **à l'unanimité**, après saisine de la commission culture, a décidé de suivre la décision de la CCPAP du 27 septembre 2018, d'étendre, le principe de la gratuité à l'ensemble des médiathèques du bibliopole à compter du 1^{er} janvier 2019.

N°2018 5 11 : VOLET CULTUREL : MUSÉE DE L'HÔTEL D'ARDOUIN : Convention de mise en œuvre d'un programme évènementiel pour l'année 2018

Sur proposition du Conservateur départemental de l'Ariège, l'assemblée **à l'unanimité**, après saisine de la commission culture, a autorisé la signature d'une convention avec le conseil départemental de l'Ariège portant programmation d'animations et d'actions de médiation à destination des publics familiaux et scolaires au sein de l'hôtel d'Ardouin.

N°2018 5 12 : VOLET FINANCIER : ACTUALISATION DES FINANCEMENTS : DM n°6

Le conseil municipal a, **à l'unanimité**, autorisé l'ouverture de crédits, par décision modificative n°6 pour un montant en fonctionnement de 73 488 € et en investissement pour 49 577 €.

Celle-ci visait l'ajustement de crédits en dépenses (travaux consécutifs aux évènements du 16 juillet...) comme en recettes (inscription des subventions allouées....).

N°2018 5 13 : VOLET FINANCIER : REVERSEMENT DE DROITS DE PLACES ET DE SUBVENTION :
DM n°7

Consécutivement aux manifestations et animations estivales, l'assemblée s'est prononcée sur le reversement de droits de places au profit du Comité des foires (1 447 €), du Comité des fêtes (841.75€) et de l'Association Fébus Aban(112€) ainsi que sur le reversement d'une subvention de 900€ au profit de cette dernière association (Médiévales 2016).**DM N°7 approuvée à l'unanimité.**

N°2018 5 14 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

compte rendu des décisions prises

Présentées par Monsieur le Maire, elles ont concerné :

- **L'attribution des marchés de travaux relatifs à :**
 - la réfection des cours de tennis de la commune,
 - l'aménagement d'un skate park et d'un terrain multisports,
 - la mise en conformité thermique et à l'accessibilité des salles municipales Séminaire et Fébus et à la mise aux normes des sanitaires et de la cuisine
 - l'aménagement des Berges de l'Hers Vif sur la commune
- La souscription des contrats de maintenance et de licence du logiciel DOMINO WEB
- La souscription d'un contrat d'hébergement de l'application DOMINO WEB – PORTAIL FAMILLE
- La souscription d'un contrat d'hébergement de l'application « Portail Familles »
- La souscription de contrats de maintenance et de licence du logiciel « Portail Familles »
- Les appartements communaux : les locations et les retenues de cautions
- La souscription d'un contrat d'entretien pour le matériel de la cuisine de l'école élémentaire Victor Hugo
- l'encaissement de la franchise relative au sinistre survenu le 14/03/18 suite à un bris de glace au Centre d'Action Culturelle

~~~~~

### MANIFESTATIONS MAZERIENNES

- **Association « Les Amis du Swing »** : samedi 10 novembre 2018 à 21 heures au Centre d'action culturelle : l'After du Manouch'Muzik Festival : « Beethoven ce Manouche » (tract ci-joint)
- **Illuminations de la Bastide** : du samedi 24 novembre 2018 jusqu'au lundi 7 janvier 2019 (tract ci-joint)
- **Foire du Gras et rassemblement des Chorales** : samedi 15 et dimanche 16 décembre 2018 (tract ci-joint)

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.